

La Corse et l'avenir de la décentralisation

Les institutions – à bien des égards fourbues, et d'ailleurs passablement dénaturées –, de la V^e République, qui ont consacré la prééminence de l'élection présidentielle et des scrutins nationaux, ont moins laminé les corps intermédiaires qu'elles n'ont contribué à bloquer l'émergence de véritables scènes politiques locales et régionales, où notre démocratie formelle de délégation aurait pu se transformer en démocratie de proximité et de participation, enracinée dans les identités et les énergies régionales. De Gaulle avait probablement perçu la nécessité d'en prendre le chemin, en 1969, qui voulait dynamiser le Sénat et consacrer la région. Première occasion manquée. De même, la décentralisation du début des années 80 a transféré des compétences et des pouvoirs de *gestion* de l'Etat vers les collectivités, mais elle n'a su ni créer de nouveaux espaces de démocratie, ni simplifier notre carte administrative. Deuxième occasion manquée. Aujourd'hui même, alors qu'une certaine dynamique de réformes locales peut paraître relancée avec les progrès remarquables du maillage intercommunal, il semble toujours aussi difficile d'ouvrir une autre perspective que celle d'un redéploiement confiné au sein du même univers administratif et constitutionnel. C'est la limite, décevante, du rapport Mauroy, dont les 150 propositions – toutes intéressantes et pertinentes dans leur ordre –, donnent l'impression de vouloir tout changer... pour que rien ne change, et, plus gravement peut-être, affirment que l'horizon de la décentralisation «à la française» serait «indépassable». Or, si notre Constitution a permis une timide décen-

tralisation et peut encore permettre certaines adaptations de l'outre-mer, un abîme sépare la «libre administration» de l'*autonomie*, qui constitue bel et bien le droit commun – et d'une certaine manière le bon «niveau de référence» –, du gouvernement local en Europe. Dès lors, l'équation est simple : soit nous donnons à notre pays les moyens de se battre à armes égales dans l'Europe de la concurrence interrégionale qui s'annonce (ce qui n'exclut pas de le faire selon notre mode propre, dans le respect de notre histoire et du «génie» français) ; soit nous nous payons de mots (la République, l'unité...) en nous enkystant dans notre «exception» institutionnelle. Mais il faudra alors accepter le risque de la marginalisation en Europe, et nous contenter d'une décentralisation réduite aux acquets de l'*administration territoriale de la République*.

Le paradoxe, c'est que les velléités de remise en cause de la décentralisation se font désormais plus explicites (on le voit sur le plan fiscal), sans être ni crédibles (le retour pur et simple à la tutelle et à l'Etat Providence est tout simplement impossible) ni pertinentes pour l'action publique (c'est bien l'archaïsme systémique du fonctionnement institutionnel et démocratique français que pointe la culture de la subsidiarité au sein de l'union européenne). C'est aussi que les démons de la politique et des intérêts catégoriels, territoriaux et partisans, n'en finissent pas de danser leur sarabande et de retarder l'échéance de véritables choix stratégiques. En consacrant le dossier de ce numéro de *Pouvoirs Locaux* à la Corse, nous avons donc souhaité à la fois – sans parti pris, et sans participer

de cet étrange racisme anti-corse qui se développe dangereusement dans une certaine frange intellectuelle et politique –, mieux comprendre les données du problème corse, et poser les questions qui fâchent. Entre autres, celle-ci : si l'accord de Maignon prévoit bien pour la Corse un régime d'autonomie régionale, la raison, le bon sens, l'équité, l'intelligence de l'avenir, n'impliquent-ils pas d'expérimenter les vertus (réelles ou supposées) de ce même régime dans d'autres régions – y compris sur le continent ? Si le Premier ministre en faisait la proposition, gageons qu'il y aurait des candidats... à droite et à gauche. Il est probable, d'ailleurs, que la question apparaîtra de moins en moins choquante, au fil du temps. Pourquoi ? Parce que le statut d'autonomie prévu pour la Corse est déjà celui de nombreuses régions d'Europe. Parce que la République doit changer. Parce que le nouvel horizon de la décentralisation passe par une diversité des statuts locaux et un pouvoir local contrôlé, d'adaptation des lois. Bref, il va falloir y réfléchir et en débattre avant 2004 (la campagne présidentielle en sera-t-elle l'occasion ?) : la réforme prévue de la Constitution à cette date doit elle se limiter au règlement de la question corse ou permettre une plus large évolution ? (1)

JM O

(1) Y réfléchir nécessite, entre autres, de «prendre du champ». C'est ce que, modestement, je tenterai de faire pour ma part, en saisissant l'occasion d'un toilettage, à la marge, de la maquette de notre revue pour intervenir à l'avenir *autrement* et ailleurs que dans le cadre de cet éditorial d'ouverture - avec plus de souplesse et... autant de liberté !



par
Jean-Marc Ohnet